



**Après 13 années d'éloignement forcé**, cette famille d'anciens déplacés irakiens peut de nouveau pêcher dans sa région d'origine, Chibaesh.

# *Recherche de* solutions durables



HCE / A. ARADY

**D**es millions de personnes déplacées de par le monde n'ont toujours pas accès à des solutions qui leur permettraient de remédier en temps voulu et de manière durable à leur situation. Près de 7,1 millions de personnes, soit près des trois quarts de la population réfugiée relevant de la compétence du HCR, vivent en exil depuis cinq ans ou plus. Il est préoccupant de constater que la durée de ces situations de déplacement a tendance à augmenter, une grande proportion de réfugiés demeurant en exil pendant dix ans ou plus. Non seulement ce long exil a des effets pré-

judiciaires sur le bien-être physique, mental, social, culturel et économique des réfugiés, mais il augmente leur exposition à la violence sexuelle et sexiste, à la traite des êtres humains et à d'autres formes d'abus et d'exploitation.

Le HCR a traditionnellement recherché trois solutions durables pour les réfugiés : le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation dans des pays tiers. La quête de solutions durables pour les réfugiés, élément clé de la protection internationale, est au cœur du mandat et de l'action du HCR depuis la création de ce dernier. ●●●

**ÉLABORATION DE STRATÉGIES GLOBALES DE SOLUTIONS**

Les trois solutions durables traditionnelles sont complémentaires. L'application combinée de ces trois solutions bénéficie à un plus grand nombre de réfugiés que la mise en œuvre d'une seule solution. Le HCR étudie également de nouvelles approches, telles que la mobilité liée au travail, la migration temporaire et d'autres modalités de séjour légal, qui peuvent également apporter des solutions. Par exemple, en 2012, le HCR et l'OIT ont organisé un atelier sur la « Mobilité liée au travail pour les réfugiés ». L'atelier a, de manière importante, offert aux États, aux organisations internationales, aux membres de la société civile et aux universitaires l'occasion d'examiner comment la mobilité liée au travail pourrait accroître les possibilités d'emploi ainsi que la liberté de mouvement des réfugiés, et faciliter des solutions durables sans saper les principes de protection.

Une telle coopération est nécessaire car le HCR ne peut, à lui tout seul, mettre en place des solutions durables. En 2012, le Haut Commissariat a travaillé en partenariat avec un éventail d'acteurs, notamment des ONG nationales et internationales, comme l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), et d'autres organisations humanitaires, afin de tirer parti de leurs compétences et de leurs ressources.

L'intégration des réfugiés et des déplacés internes dans les plans de développement des pays d'asile a également été un élément clé du travail du HCR dans ce domaine. L'année 2012 a été marquée par un événement important pour les opérations du HCR en Asie, à savoir l'élaboration d'une Stratégie pluriannuelle pour les réfugiés afghans, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil. Cette stratégie encourage la poursuite des rapatriements librement consentis, le renforcement de la réintégration par des investissements axés sur la collectivité dans les zones de fort retour en Afghanistan, ainsi que la préservation de l'espace d'asile et l'aide aux zones accueillant des réfugiés ou touchées par leur présence.

En Afrique, l'application des clauses de cessation du statut de réfugié a été accompagnée de la mise en œuvre de

stratégies globales pour apporter des solutions aux réfugiés angolais, libériens et rwandais. Ces stratégies ont débouché sur une augmentation des rapatriements librement consentis et des possibilités d'intégration sur place, créant les conditions nécessaires pour mettre un terme, en 2013, à trois des situations d'exil les plus prolongées.

L'Organisation a lancé un plan d'action pluriannuel pour remédier à la situation de quelque 430 000 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) vivant en Afrique subsaharienne. En Afrique de l'Ouest, le HCR applique une stratégie globale destinée à mettre fin à la situation prolongée des réfugiés suivants : Mauritanais au Mali et au Sénégal, Ghanéens au Togo, Tchadiens au Niger et Togolais au Bénin et au Ghana.

Afin de mesurer l'impact des interventions destinées à promouvoir des solutions durables, à la fin de l'année 2012, le HCR a identifié plusieurs opérations pour appuyer l'élaboration et le perfectionnement d'un cadre de suivi et d'évaluation des solutions incluant des indicateurs améliorés.

**RAPATRIEMENT ET RETOUR LIBREMENT CONSENTIS DES DÉPLACÉS INTERNES**

En Afrique, outre le grand nombre de réfugiés angolais (près de 20 000) et libériens (29 000) rapatriés en 2012, plus de 46 000 Congolais réfugiés en République du Congo ont bénéficié de l'aide du HCR pour regagner le nord de la RDC. Quelque 1 600 réfugiés tchadiens sont rentrés du Cameroun en vertu d'un accord tripartite conclu en novembre 2012. Le HCR a également facilité le rapatriement

de 6 500 réfugiés mauritaniens en provenance du nord du Sénégal et de plus de 6 000 Ivoiriens réfugiés au Libéria.

En Asie, plus de 98 000 réfugiés afghans ont regagné leur pays. Au cours des dix dernières années, plus de 5,7 millions de réfugiés sont rentrés de leur plein gré en Afghanistan et environ 4,6 millions d'entre eux l'ont fait avec l'aide du HCR. Compte tenu des évolutions positives observées au Myanmar, le HCR évalue les possibilités de rapatriement dans certains secteurs du pays. À Sri Lanka, la majorité des déplacés internes avaient regagné leur lieu d'origine à la fin de l'année 2012. En collaboration avec les autorités sri-lankaises, le HCR recherchera des solutions durables pour les personnes qui sont toujours déplacées à l'intérieur du pays.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, près de 84 900 réfugiés sont rentrés en Iraq. Au Yémen, le HCR a poursuivi son plaidoyer auprès du Gouvernement et de la communauté internationale afin d'assurer le retour pérenne de près de 100 000 déplacés internes dans le gouvernorat d'Abyan.

Dans les Amériques, l'Organisation a continué à évaluer les possibilités de retour en Colombie et les intentions des réfugiés à cet égard.

**RÉINTÉGRATION DES RÉFUGIÉS ET DES DÉPLACÉS INTERNES**

En 2012, des programmes de réintégration ont été mis en œuvre dans plusieurs pays, dont l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, l'Iraq, la RDC, le Rwanda et le Soudan du Sud. Ces programmes ont été conçus et mis en œuvre en étroite collaboration avec les communautés, les homologues gou-

● **En quête de nouvelles solutions**

Dans le cadre de sa participation à l'initiative "Unis dans l'action", le HCR travaille avec des partenaires onusiens pour faire progresser la quête de solutions durables. Par exemple, le HCR joue le rôle de chef de file dans un programme triennal en cours au Rwanda, qui aide 70 000 réfugiés rwandais à regagner leur pays et à s'y réintégrer. Cette initiative du Gouvernement rwandais et des Nations Unies devrait avoir un impact sensible sur les solutions disponibles pour une importante population

réfugiée de longue date. Au Soudan oriental, le HCR, la Banque mondiale et le PNUD collaborent au titre de l'Initiative pour des solutions transitoires (IST), qui vise à faciliter l'autonomisation des populations touchées. Les efforts déployés au titre de l'IST sont destinés à susciter l'engagement des acteurs du développement et à assurer la prise en compte des problèmes de déplacement dans les programmes de développement des gouvernements nationaux. Le HCR et le PNUD ont entrepris un programme similaire en Colombie. □

vernementaux et les acteurs du développement. Le HCR a également intensifié son suivi afin de déceler les lacunes et de veiller à ce que les besoins des personnes vulnérables soient pris en charge.

Les projets d'aide à la réintégration du HCR visent à promouvoir la jouissance des droits économiques, sociaux, juridiques et culturels. Cependant, pour pérenniser la réintégration, ces programmes doivent également renforcer les relations harmonieuses et encourager la réconciliation au niveau communautaire. Les activités de consolidation de la paix et de promotion de la coexistence axées sur la communauté sont donc des éléments importants des efforts de réintégration.

En Iraq, l'assistance aux rapatriés a été centrée sur l'autosuffisance et la protection, comprenant la fourniture d'abris, l'accès à des services juridiques et la délivrance de documents. En RDC, l'Organisation a soutenu les Congolais de retour chez eux et a organisé, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires d'exécution concernés, des visites de repérage pour les déplacés internes et les réfugiés. Elle a également appuyé des programmes de prévention de la violence sexuelle et sexiste.

En Afghanistan, en coordination avec d'autres intervenants, le HCR a continué à promouvoir la réintégration durable par une collaboration avec des organismes de développement et les ministères compétents dans certaines zones, où les retours étaient nombreux. De concert avec des ministères, des organismes onusiens et des ONG nationales et internationales, le HCR a fait campagne pour que ces grandes zones de retour soient incluses dans les programmes prioritaires nationaux du Gouvernement afghan, en partenariat avec le PNUD et dans l'attente de l'éventuelle collaboration d'autres institutions onusiennes.

En Colombie, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD et le Gouvernement dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires, afin de lancer des projets-pilotes axés sur la communauté et destinés à appuyer des stratégies globales de solutions pour les déplacés internes. L'objectif premier des activités de réintégration était d'aider les communautés de retour à parvenir à une autosuffisance durable. Depuis l'adoption en 2011 de la loi colombienne sur les vic-

times et la restitution des terres, le HCR offre une aide juridique sur les problèmes en rapport avec la restitution des terres.

En 2012, l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire et le Kirghizistan ont été choisis comme pays pilotes pour l'élaboration de stratégies conjointes d'appui aux solutions durables, impliquant des acteurs du développement. Le Comité des politiques du Secrétaire général des Nations Unies a adopté une décision sur les solutions durables qui encourage la création de partenariats au lendemain des conflits, afin de faciliter les solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés regagnant leur pays d'origine.

#### INTÉGRATION SUR PLACE

En 2012, le HCR a soutenu l'intégration sur place d'environ 60 000 anciens réfugiés angolais et de plus de 10 000 anciens réfugiés libériens dans le cadre de stratégies globales de solutions. Pour faciliter l'intégration sur place dans ces contextes, il a été nécessaire de demander aux pays d'origine de fournir des passeports aux anciens réfugiés et aux pays d'asile de délivrer des permis de séjour de longue durée susceptibles de déboucher, à l'issue d'un certain laps de temps, sur une naturalisation. En Zambie, par exemple, les autorités ont accepté de délivrer jusqu'à 10 000 permis de séjour à d'anciens réfugiés angolais.

Au Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), le HCR a établi le profil des déplacés internes afin de mieux cerner leurs besoins en matière d'intégration et leurs intentions quant à un éventuel retour. En Géorgie, le Haut Commissariat a travaillé main dans la main avec le PNUD pour garantir l'accès des déplacés internes à des logements et à des moyens de subsistance.

Afin de trouver des solutions pour les plus vulnérables des personnes déplacées par les conflits des années 1991-1995 dans les Balkans, le HCR a participé au Processus de Sarajevo et au Programme régional de logement pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie. Le programme régional et le plan de travail qui l'accompagne prévoient des mesures concrètes, comme la distribution de pièces d'état civil, pour éliminer les obstacles persistants à la mise en place de solutions.

#### RÉINSTALLATION

Le HCR et ses partenaires de réinstallation ont continué à être confrontés à de multiples défis dans leurs efforts pour faciliter la réinstallation des personnes qui ont le plus besoin de cette solution. Le nombre de places de réinstallation disponibles à travers le monde est bien inférieur aux besoins. Dans le même temps, il a été difficile de pourvoir toutes les places disponibles en raison de contraintes en matière de ressources, de critères de sélection restrictifs et de problèmes d'accès à certaines populations réfugiées. Par exemple, la dégradation des conditions de sécurité dans les camps de Dadaab au Kenya, ainsi qu'en République arabe syrienne (Syrie), a entravé l'accès aux populations réfugiées et empêché la préparation des dossiers de réinstallation.

En 2012, l'Organisation a présenté des demandes de réinstallation pour 75 200 réfugiés, ce qui représente une baisse de 18 pour cent par rapport aux 92 000 dossiers soumis en 2011. Si les 68 000 départs observés au cours de l'année étaient en augmentation de 11 pour cent par rapport à l'année précédente, ce nombre demeure nettement inférieur à la capacité mondiale de réinstallation. Il est néanmoins encourageant de constater que 11 pour cent des demandes concernaient des femmes et des filles en situation de risque, de sorte que la cible de 10 pour cent fixée dans la Conclusion 105 du Comité exécutif (2006) a été atteinte pour la deuxième année consécutive.

Le nombre de places de réinstallation disponibles a atteint 86 000, l'Australie doublant son contingent cible. Du fait de la mise en place de programmes réguliers de réinstallation en Allemagne et en Belgique, le nombre de pays de réinstallation est passé à 27. La création du programme commun de réinstallation au sein de l'Union européenne a ouvert de nouvelles perspectives pour l'augmentation des ressources, le renforcement des capacités et l'amélioration de la coordination entre les États membres.

Le HCR a continué à travailler avec ses partenaires de réinstallation afin de promouvoir un assouplissement des critères de sélection ainsi qu'une accélération du traitement des dossiers. À cette fin, un formulaire abrégé d'enregistre-

## RÉINSTALLATION

En **Malaisie**, le nombre de demandes de réinstallation soumissionnées et de départs a sensiblement augmenté par rapport à 2011. Fin 2012, quelque 10 500 réfugiés et demandeurs d'asile résidant dans des zones urbaines étaient partis se réinstaller dans des pays tiers. L'un des facteurs déterminants, dans la hausse des taux de réinstallation, a été le programme de réinstallation collective pour les réfugiés originaires du Myanmar : au titre de ce programme, quelque 7 800 réfugiés du Myanmar ont été réinstallés aux États-Unis. L'Australie et plusieurs autres pays de réinstallation ont aussi augmenté leurs quotas.

Un net progrès a également été signalé en **République islamique d'Iran**, où les quotas de réinstallation ont triplé ces trois dernières années. Le nombre de demandes de réinstallation présentées pour des **réfugiés afghans** a doublé par rapport à 2011, et, au cours de cette même période, le nombre de pays d'accueil participant à l'opération de réinstallation depuis la République islamique d'Iran est passé de cinq à huit. Grâce au soutien sans faille d'États désireux de contribuer à la résolution de situations prolongées comme celle-ci, au travers d'engagements multilatéraux, le HCR est non seulement parvenu à accroître les taux de réinstallation mais peut aujourd'hui faire une utilisation stratégique de la réinstallation pour élargir l'espace de protection dans le pays.

En **Syrie**, le nombre de demandes de réinstallation a chuté de près de 75 pour cent et les départs ont diminué de plus de 20 pour cent par rapport à 2011. Cette baisse traduit la dégradation de la situation sécuritaire, qui a contraint des ambassades à fermer leurs portes à Damas. La situation a également limité ou parfois interdit l'accès du HCR aux réfugiés, nécessaire pour organiser les entretiens et préparer les demandes. Cependant, la souplesse et l'ingéniosité de plusieurs pays de réinstallation ont permis de surmonter amplement ces obstacles, moyennant l'utilisation accrue des centres de transit en cas d'urgence et des vidéoconférences pour interroger les réfugiés, et grâce à la prolongation de la durée de validité des examens médicaux et des contrôles de sécurité requis pour la réinstallation.

## RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI

Plusieurs opérations africaines ont fait état d'opérations de rapatriement librement consenti menées avec succès en 2012. Citons notamment le rapatriement librement consenti de **réfugiés libériens**, activement encouragé par le HCR. Entre le mois d'octobre 2004 et la fin du mois de décembre 2012, environ 200 000 réfugiés libériens ont regagné leur pays, la grande majorité d'entre eux bénéficiant pour cela de l'aide du HCR. Au cours de la seule année 2012, le HCR a rapatrié plus de 29 500 réfugiés. L'an prochain, les activités viseront essentiellement à faciliter le retour des 700 réfugiés libériens demeurés en Côte d'Ivoire. Le suivi des retours assuré par le HCR a indiqué que les réfugiés rapatriés s'étaient assez bien réintégrés, même s'ils sont dans certains cas confrontés à des difficultés socio-économiques et n'ont pas accès à des services essentiels tels que la santé et l'éducation.

En 2012, quelque 11 200 **Rwandais** ont reçu une aide pour regagner leur pays. Le programme triennal lancé par le Gouvernement rwandais et l'ONU pour faciliter le retour et la réintégration de plus de 70 000 réfugiés rwandais devrait avoir un impact significatif. Sachant que les clauses de cessation relatives aux réfugiés rwandais doivent entrer en vigueur au 30 juin 2013, le HCR intensifiera son action avec toutes les parties concernées afin de faciliter les retours avant la date-limite.

Le rapatriement librement consenti des **réfugiés mauritaniens** vivant au Sénégal a pris fin en mars 2012. Au total, 6 200 réfugiés restants sont rentrés de leur plein gré. Depuis le lancement de l'opération en 2008, plus de 24 000 réfugiés mauritaniens ont été rapatriés. ●

## ● Un instrument de protection important

**L**a réinstallation peut être un instrument de protection crucial dans les situations d'urgence. Cela a été le cas pour un groupe de 28 individus qui avaient fui en 2012 le conflit en cours en Syrie. Pendant trois mois, ces individus ont erré de pays en pays à la recherche d'un refuge, sans parvenir à trouver de protection durable. Pour finir, ils ont été placés en détention dans la zone de transit d'un aéroport et menacés d'expulsion en Syrie. Le HCR est rapidement intervenu pour empêcher leur refoulement imminent, en cherchant à les réinstaller en urgence afin d'assurer leur protection immédiate. Cinq pays de réinstallation ont répondu promptement et la plupart des réfugiés sont partis s'établir dans leur nouveau pays en moins d'un mois. Les réfugiés restants ont été transférés dans un centre de transit en cas d'urgence situé dans un pays voisin, où ils ont été hébergés en toute sécurité, le temps que leur dossier soit traité pour leur permettre de se rendre dans des pays de réinstallation. Grâce à ces efforts conjoints et coordonnés pour leur apporter une solution, tous les réfugiés ont été réinstallés en quelques semaines. ■

ment a été diffusé en vue d'une utilisation dans les opérations. Lorsqu'il n'était pas possible d'accéder à des populations réfugiées ayant besoin d'être réinstallées, le HCR s'est efforcé, de concert avec les pays de réinstallation, de trouver des manières novatrices de traiter les demandes, notamment par le recours accru aux centres de transit en cas d'urgence, aux présentations de dossiers, aux vidéo-conférences et au transfert intra ou transfrontières des réfugiés pour traitement ultérieur de leur dossier.

Les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation sont demeurées le principal forum pour débattre entre partenaires de questions politiques et opérationnelles. Les États ont intensifié leur engagement en faveur d'une utilisation stratégique de la réinstallation pour certaines populations réfugiées jugées prioritaires, en particulier dans le cadre des Groupes restreints, qui réunissent des États de réinstallation pour améliorer la collaboration. Les populations réfugiées considérées comme prioritaires incluaient les Somaliens au Kenya, les Afghans vivant en République islamique d'Iran et au Pakistan, les réfugiés de diverses nationalités présents en Turquie, les Iraquiens en Syrie, au Liban et en Jordanie, les Colombiens réfugiés dans la région environnante, ainsi que les Congolais (RDC) réfugiés dans les pays limitrophes et en Afrique australe. Outre les pays de réinstallation traditionnels dotés d'importants programmes de réinstallation, les pays de réinstallation nouveaux ou émergents ont été encouragés à participer à ces efforts multilatéraux.

L'Organisation a soutenu les partenaires qui s'emploient à améliorer l'intégration des réfugiés réinstallés. À ce titre, l'échange de bonnes pratiques a été appuyé au travers d'accords de renforcement des capacités et de jumelage. Les efforts visant à encourager le partage des connaissances ont été particulièrement

dynamiques dans l'Union européenne, où le projet « *Linking-In EU Resettlement* », monté avec l'OIM et la CICM a abouti à la création d'un réseau de praticiens de la réinstallation au sein de l'Union et d'un forum en ligne destiné à faciliter les échanges entre praticiens des divers États membres.

Dans le cadre d'une stratégie globale de solutions, le HCR a lancé un programme quadriennal pour réinstaller 50 000 réfugiés congolais (RDC) vivant un exil prolongé dans la région des Grands Lacs en Afrique. Des campagnes de vérification ont été entreprises dans les grandes opérations du HCR accueillant des réfugiés originaires de RDC. L'Australie a pris la décision, fort appréciée, de doubler son quota annuel de réfugiés originaires de RDC, et offre un soutien financier supplémentaire.

Les dispositifs de dotation en personnel mis en place avec des partenaires ont continué à apporter un soutien crucial pour la préparation des demandes de réinstallation. Au titre du projet de déploiement HCR-CICM, quelque 120 spécialistes ont été dépêchés dans 57 lieux d'affectation du HCR au cours de l'année 2012. Le renforcement des partenariats avec la CICM et *RefugePoint* a permis d'accroître le nombre de demandes soumissionnées. Le HCR a continué à élaborer des outils de formation thématiques, notamment des modules d'apprentissage en ligne, des didacticiels vidéo et le programme de formation à la réinstallation, afin de diffuser les orientations fournies dans l'édition 2011 du *Manuel de réinstallation*. Le manuel a été traduit en espagnol et en français. L'Organisation a également communiqué des conseils sur les enquêtes relatives aux fraudes, l'évaluation des risques de fraude et le respect de la politique et des procédures de lutte contre la fraude à la réinstallation à ses bureaux sur le terrain. ■

Celina dans sa nouvelle maison, grâce au projet *Rancho por Casa*.



RUGU / JAVIER JARA

## UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ : UNE MEILLEURE INTÉGRATION LOCALE AU VENEZUELA

### HCR à Guasualito

**GUASUALITO, République Bolivarienne du Venezuela, août 2012**

Celina a organisé une pendaïson de crémaillère avec ses amis réfugiés, ses voisins, des membres des autorités locales et du personnel du HCR. Le curé de la cathédrale de Guasualito était là également pour bénir la nouvelle maison de Celina, qui compte trois chambres et qui lui a été allouée par les autorités vénézuéliennes.

Près de 20 ans après son exil depuis la Colombie, le rêve est devenu réalité. Celina est née à San Ignacio, dans le Département de Cesar, en Colombie. Elle a passé une décennie en tant que déplacée dans son pays d'origine, fuyant plusieurs fois les groupes irréguliers armés avec sa famille.

« Finalement, la situation est devenue intolérable au point que nous n'avons pas eu d'autre choix que de quitter le pays avec les enfants », a-t-elle expliqué. « Nous avons quitté notre maison et nous sommes partis sans rien. Nous sommes arrivés au Venezuela les mains vides. » En 2002, elle rejoint le Venezuela avec ses deux fils. Maintenant âgés de 35 et 30 ans, l'un est affecté d'une légère déficience cognitive mais le second souffre d'un handicap mental sévère. Depuis leur arrivée, cette femme chef de famille âgée de 66 ans et demandeur

d'asile vivait dans une petite cabane délabrée à Samaria, dans la banlieue de Guasualito, dans l'Etat d'Apure.

« En vivant dans un nouveau pays avec un enfant handicapé et sans emploi régulier, je n'avais aucune possibilité d'améliorer ma situation », a déclaré Celina, en se référant, parmi d'autres problèmes, à sa recherche d'un logement décent pour vivre. « Néanmoins, j'ai toujours rêvé d'une maison plus agréable et plus sûre pour mes enfants. »

Malgré les problèmes, Celina, qui est bénéficiaire d'un programme de micro-financement, gère un élevage de poules et de canards pour gagner sa vie, ce qui lui permet de rester active dans la communauté et d'aider à sa propre intégration.

Elle participe à des projets organisés par le HCR, CARITAS, les autorités culturelles de l'Etat d'Apure et le programme d'aide publique intitulé *Bario Adentro* qui bénéficie aux personnes âgées réfugiées et vénézuéliennes dans la région de Guasualito. Le programme inclut des activités sportives et culturelles, et les bénéficiaires ont également des visites médicales chaque semaine.

De plus, Celina est bénéficiaire d'autres projets communautaires financés par le HCR et la mairie de Samaria qui visent à faire respecter les droits humains et à œuvrer pour l'intégration locale des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le

HCR a enregistré dans l'Etat d'Apure quelque 400 réfugiés reconnus et 4 300 demandeurs d'asile, qui sont tous originaires de Colombie.

Après examen de la situation de Celina, la mairie de Samaria l'a incluse avec sa famille comme bénéficiaires du projet de logement géré par les autorités intitulé *Rancho por Casa* (des maisons plutôt que des cabanes). Dans le cadre de ce programme, la mairie construit des maisons gratuitement pour les personnes extrêmement démunies. En retour, Celina prépare les repas pour les maçons qui construisent ces maisons et elle a peint non seulement sa maison mais aussi celles de ses voisins qui ont été construites dans le cadre de ce programme.

Son cas illustre ce qui peut se faire dans le cadre des projets communautaires du HCR en partenariat avec les institutions locales. Il a également montré l'engagement des autorités vénézuéliennes pour les droits des réfugiés en les faisant bénéficier des politiques publiques.

La vie de Celina a pris une nouvelle tournure, haute en couleur et pleine d'espoir. Après une journée de fête passée avec ses amis, ses voisins et les représentants de sa communauté, Celina et ses enfants ont passé leur première nuit en sécurité dans leur nouvelle maison. □